

Compte rendu de la séance d'installation de la conférence du financement du 30 janvier 2020

Le premier ministre est revenu sur l'origine de la mise en place de la conférence du financement soulignant implicitement que c'est sous la pression des mobilisations sociales que celle-ci avait vu le jour.

Il a rappelé sa volonté d'un « équilibre financier » à court et long terme (c'est-à-dire au-delà de 2027) en insistant sur le fait que la mesure d'âge restait pour lui la meilleure option. : « Il faut que les Français travaillent plus longtemps ».

Il a donc annoncé que 12 milliards d'euros doivent être trouvés d'ici 2027 pour atteindre l'équilibre financier des régimes de retraite actuels.

Il a insisté sur les « fortes tensions sociales dans le pays qui obligerait la conférence à trouver des solutions ». Il a reconnu le sentiment de défiance existant qui s'amplifierait en cas d'échec de la conférence.

Le calendrier des travaux a ensuite été présenté, il s'échelonne de mi-février à fin avril et doit s'articuler avec le temps parlementaire programmé (selon lui) jusqu'à l'été 2020.

Les conclusions des thématiques laissées à ce stade en dehors du projet de loi (pénibilité, travail des seniors, minimum retraite, fonction publique et personnels de santé) seront rendues à Matignon le 10 février en multilatérale. Elles devront alimenter les travaux du groupe financement de la conférence.

La conférence sera organisée autour deux groupes de travail distincts :

1. sur le financement pour la période allant jusqu'à 2027 tout en se projetant déjà sur le financement dans la durée (âge d'équilibre post 2027).
2. sur la gouvernance (l'articulation entre le parlement et la gouvernance), le rôle respectif de l'Etat (solidarité nationale et impôt) et celui des organisations syndicales et patronales (assurance sociale), les règles financières entre l'Etat et la gouvernance.

La CGT a pris la parole en reprenant la déclaration qui vous a été transmise et a ajouté une nouvelle question à propos de l'affirmation du 1^{er} ministre quant à la possibilité pour la conférence de se solder par un accord.

Qu'est-ce donc que ce type d'accord qui ne s'appuie pas sur une négociation interprofessionnelle et invite à la table deux organisations non représentatives (Unsa, FNSEA). Le 1^{er} ministre a reconnu la pertinence de notre question notamment sur la valeur juridique mais a dit ne pas pouvoir y apporter de réponse.

FO et la CFE CGC ont réaffirmé leur opposition à la réforme par point et ont indiqué porter des propositions sans s'astreindre au cadre fixé dans la conférence.

Comme la CGT, elles ont repris les mêmes arguments sur le supposé déficit orchestré dans le rapport du COR.

La CFE CGC a également souligné, à l'instar de la CGT la question de la définition d'un accord conclu avec des organisations non représentatives.

LA CFDT, LA CFTC et l'Unsa, si elles ont toutes signalé le problème de recettes plus que de dépenses dans le système actuel de retraite ont néanmoins fait part de leur volonté d'assumer leurs responsabilités sur le financement et justifié la nécessité « d'un effort partagé entre le patronat, l'Etat et les salariés ». L'UNSA ajoutant même que l'âge d'équilibre n'est pas un gros mot.

Le patronat a rappelé sa préférence pour le recul de l'âge légal dans le régime actuel, la mesure d'âge est, pour lui un élément essentiel.

Le MEDEF demande des chiffres « sérieux » sur le coût de la réforme ainsi que des mesures éventuelles issues des concertations (minimum contributif, départs anticipés, volume de décote et surcote, perte de cotisations de l'état pour le secteur public...)

Toutes les organisations patronales, y compris la FNSEA, ne veulent pas que la reconnaissance de la pénibilité coûte à l'entreprise. La CPME met en avant la nécessité de la traiter par métier et non au niveau de l'entreprise.

Les conclusions du 1^{er} ministre se sont adressées, pour l'essentiel, à la CGT.

Il accepte que le projet de la CGT pour améliorer le régime de retraite actuel soit présenté, y compris à l'aide d'experts de notre choix, et examiné dans le cadre du groupe de travail portant sur le financement.